

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2015-2016**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Septembre 2016

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2015-2016**

**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Septembre 2016

Compléments d'information :

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

dominique.gros@etat.ge.ch

Hugo Baillon

Tél. +41/0 22 546 71 24

hugo.baillon@etat.ge.ch

Chantal Préveral

Tél. +41/0 22 546 71 41

chantal.preveral@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 16.042

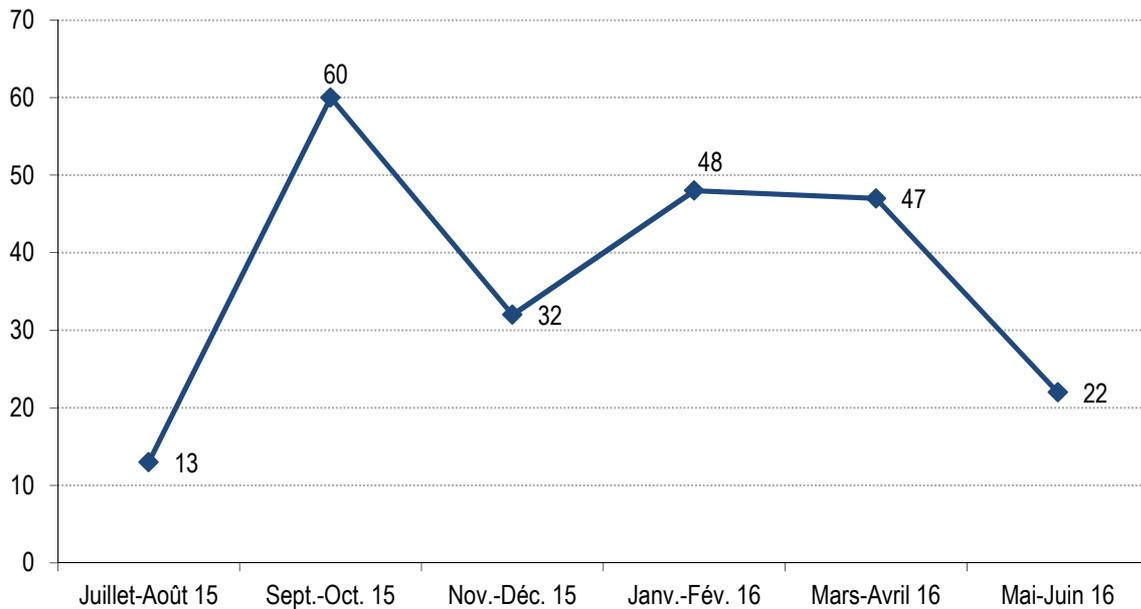
*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

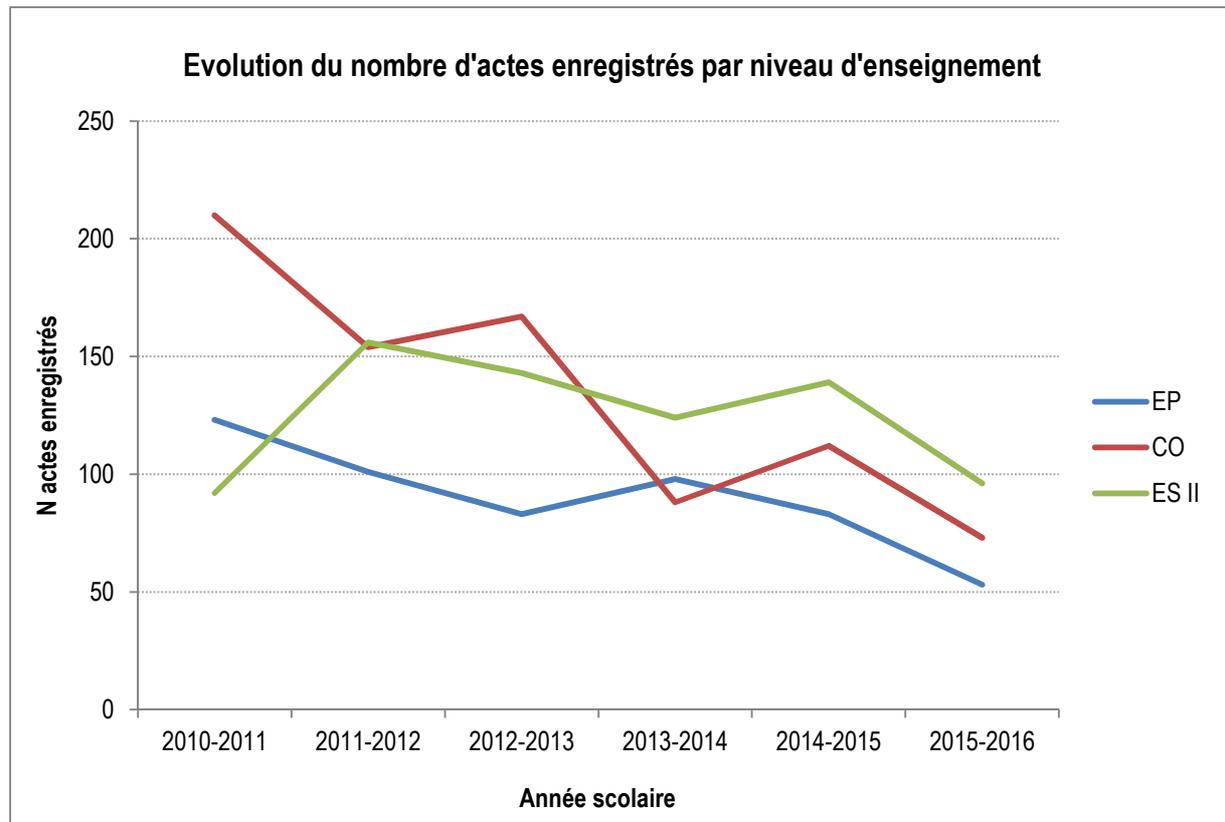
Année scolaire 2015-2016

L'essentiel en bref

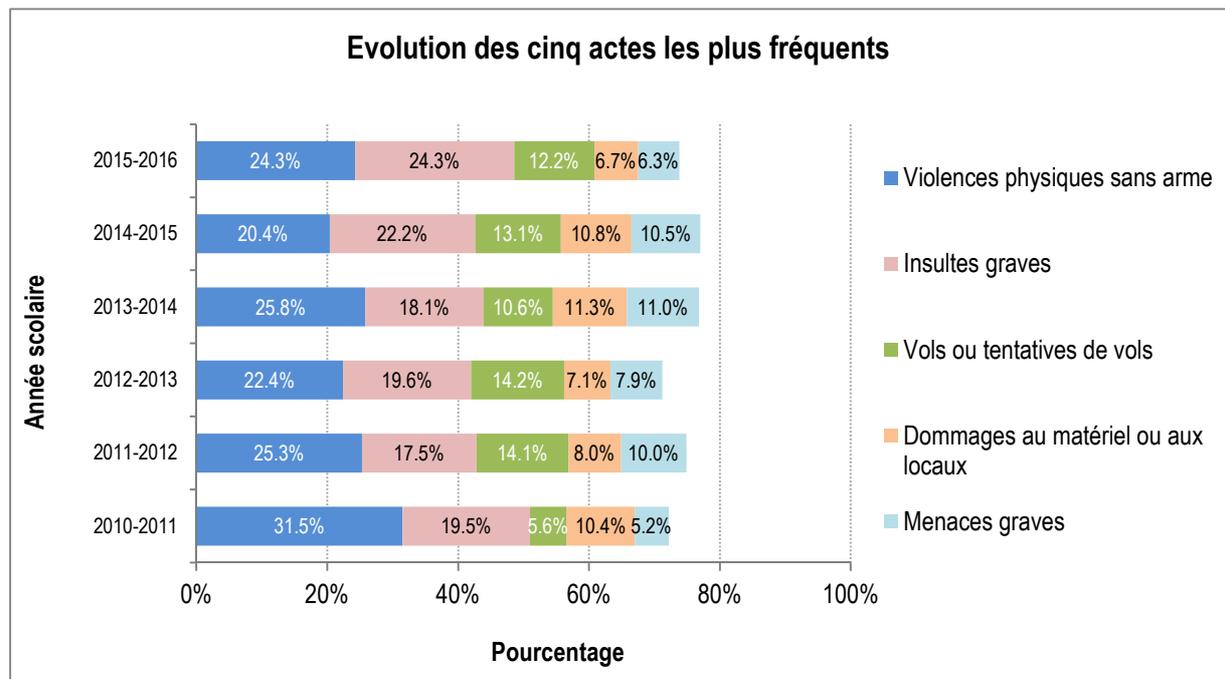
Durant l'année scolaire 2015-2016, 222 actes de violence ont été enregistrés dans SIGNA par les établissements publics de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II à Genève. C'est le plus petit nombre de cas enregistrés en une année depuis que le relevé existe (2007-2008).



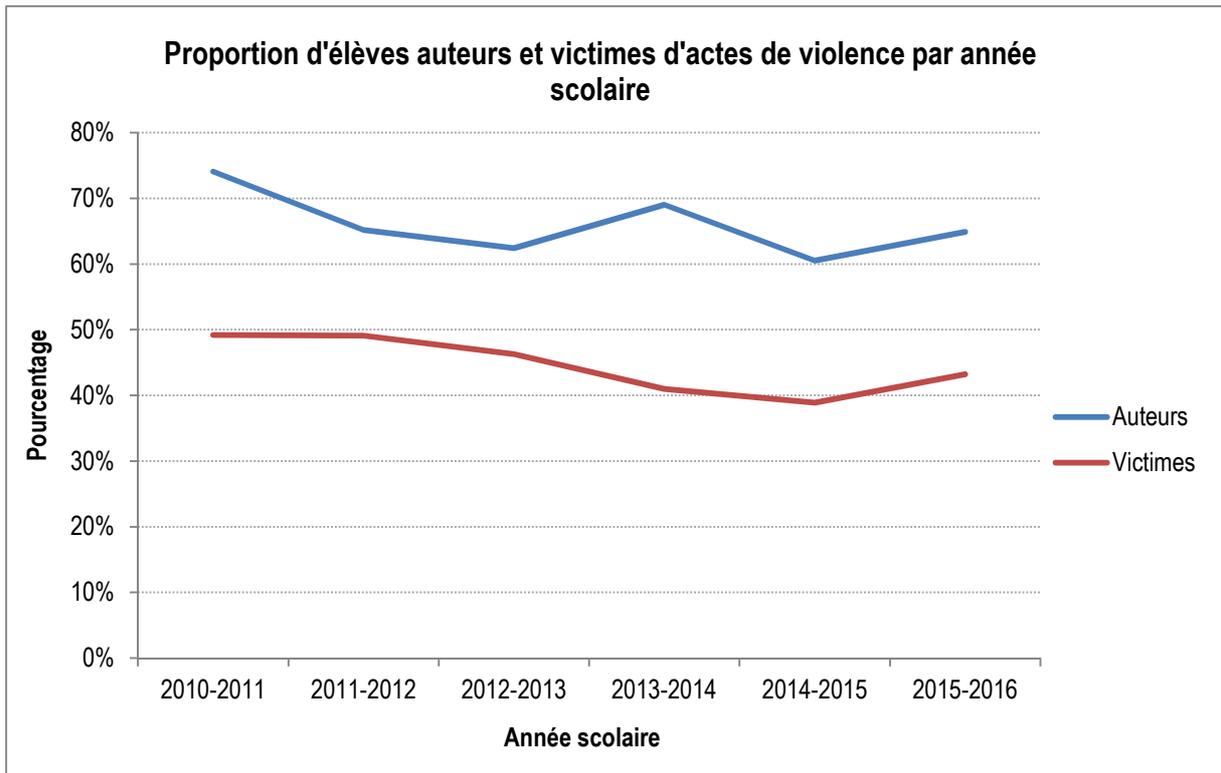
Depuis 2010-2011, la tendance globale du nombre d'actes enregistrés est à la baisse. C'est au cycle d'orientation que cette baisse a été la plus marquée.



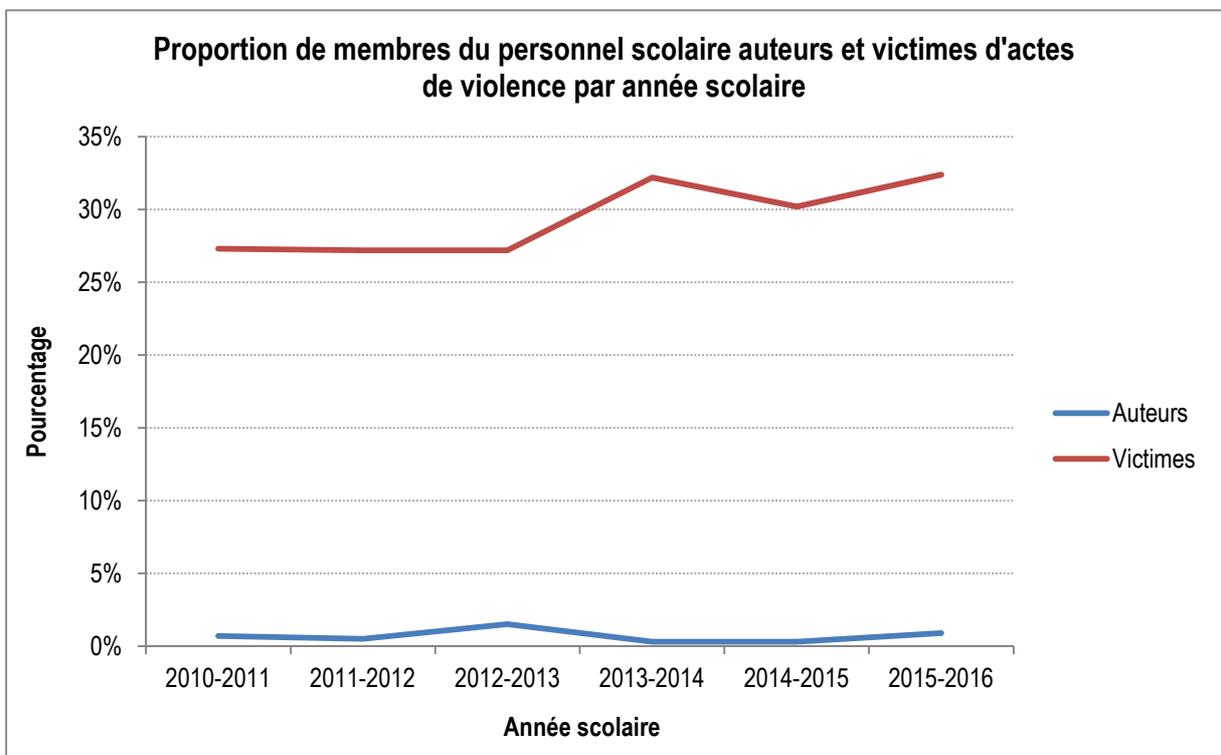
Les cinq actes les plus fréquents représentent plus de 70% des faits enregistrés.



Les élèves sont les principaux auteurs des faits de violence; ils en sont aussi les premières victimes.



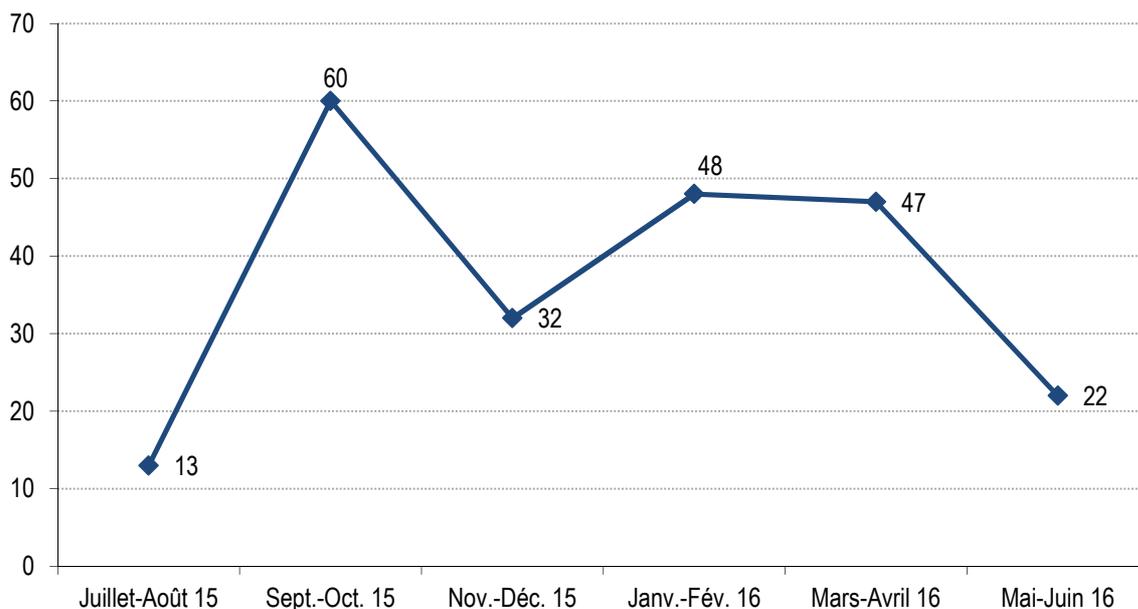
Le personnel scolaire (enseignants, personnel administratif, etc.) représente entre un quart et un tiers des victimes; il n'est que dans des cas rarissimes impliqué comme auteur de faits de violence.



Résultats globaux, année scolaire 2015-2016

Depuis que le recensement des faits de violence dans les établissements publics d'enseignement a été mis en œuvre à Genève, en 2008, jamais on n'avait enregistré un nombre aussi faible d'événements. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 222 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2015-2016. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année (*Graphique 1*). L'année dernière, c'est durant les deux mois qui ont suivi la rentrée scolaire (septembre et octobre) que les signalements ont été les plus nombreux.

Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2015-2016)



Les atteintes à autrui représentent plus de la moitié des actes recensés et les atteintes aux biens près du quart (*Tableau 1*)¹.

Tableau 1 : Fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	130	58.6
Atteintes aux biens	51	23.0
Autres faits	21	9.5
Atteintes à la sécurité	20	9.0
Total	222	100.0

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Les atteintes à autrui sont surtout des insultes graves (54 cas), des violences physiques sans arme (54 cas) et des menaces graves (14 cas) qui, ensemble, représentent un peu plus de la moitié (54.9%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – bizutage, racket ou tentative de racket – sont très peu fréquentes. Les atteintes aux biens concernent en premier lieu des tentatives de vol ou des vols (27 cas) et les dommages au matériel et aux locaux (15 cas). Six cas de tags ont été recensés, ainsi que trois cas de dommages aux biens personnels. Les atteintes à la sécurité ont été les moins fréquentes en 2015-2016, elles se sont surtout concrétisées sous forme d'intrusions de personnes étrangères aux établissements (11 cas), par des tentatives d'incendie ou incendies (6 cas) et par des jets de pierres ou projectiles (4 cas). Quant aux 21 autres faits graves, ils représentent globalement 9.5% des actes recensés. Nous pouvons encore noter qu'en 2015-2016 aucun cas de violence physique à caractère sexuel, de violence physique avec arme, de fausse alarme, de port d'arme ou de trafic divers n'a été enregistré par les établissements participants.

Tableau 2 : Fréquences par actes

Actes	Nombre	Pourcentage
Insultes graves	54	24.3
Violences physiques sans arme	54	24.3
Tentative de vol ou vol	27	12.2
Autres faits graves	18	8.1
Dommages au matériel ou aux locaux	15	6.7
Menaces graves	14	6.3
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	11	5.0
Tags	6	2.7
Tentative d'incendie ou incendie	6	2.7
Bizutage	4	1.8
Racket ou tentative de racket	4	1.8
Jet de pierres ou projectiles	4	1.8
Dommages aux biens personnels	3	1.3
Tentative de suicide ou suicide	1	0.5
Trafic de produits psychotropes	1	0.5
Total	222	100.0

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois degrés d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 222 / 70'484 = 3.1 \text{ ‰}$$

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) degré(s) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

³ Établissements de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II (hors filières spécialisées et formations pour adultes), à peine plus de 3 élèves sur 1000 ont été exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce sont pour près de deux tiers des élèves (seuls ou en groupes), plutôt de sexe masculin (59.0%) que féminin (13.5%). Dans plus d'un quart des faits, l'auteur n'est pas renseigné⁴ (Tableau 3).

Tableau 3 : Fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégorie d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	144	64.9
Inconnu	50	22.5
Personnes extérieures	19	8.6
Famille d'élève	7	3.1
Personnel scolaire	2	0.9
Total	222	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans près d'un tiers des cas, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) comme le montre le *Tableau 4*. Près d'un tiers (32.4%) des victimes sont de sexe féminin, 40.1% sont de sexe masculin et, pour les 27.5% restant, l'information n'est pas renseignée.

Tableau 4 : Fréquences par catégorie de victimes des actes

Catégorie de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	96	43.2
Personnel scolaire	72	32.4
Sans objet	32	14.4
Autres	22	10.0
Total	222	100.0

Plus d'un tiers des faits (35.6%) a donné lieu à un signalement à la police; les signalements à un service de l'Office de l'enfance et de la jeunesse ou à la justice étant, quant à eux, très rares (respectivement 6.3% et 4.1% des actes recensés). Si 73.9% des faits ont eu des suites internes au niveau de l'école ou de l'établissement et 3.2% à celui de la direction générale, 23.0% n'en ont eu aucune (essentiellement des atteintes aux biens).

⁴ Notamment lorsqu'il s'agit d'atteintes à la sécurité et d'atteintes aux biens.

Résultats par degré d'enseignement

En 2015-2016, 56.8% des actes signalés ont été recensés dans l'enseignement obligatoire (enseignement primaire et cycle d'orientation) et 43.2% dans l'enseignement secondaire II (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Fréquences par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	53	23.9
Cycle d'orientation (CO)	73	32.9
Enseignement secondaire II (ES II)	96	43.2
Total	222	100.0

Dans les trois degrés d'enseignement, les actes relevant des atteintes à autrui sont les plus nombreux et les atteintes aux biens figurent en deuxième position (*Tableau 6*).

Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par degré d'enseignement

Degré d'enseignement	Atteintes à autrui		Atteintes aux biens		Atteintes à la sécurité		Autres faits	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	26	49.1	16	30.2	4	7.5	7	13.2
CO	56	76.7	7	9.6	6	8.2	4	5.5
ES II	48	50.0	28	29.2	11	11.5	9	9.4

L'examen détaillé des actes recensés durant l'année scolaire permet d'affiner l'analyse (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	ES II
Insultes graves	7	26	21
Violences physiques sans arme	13	21	20
Tentatives de vol ou vols	7	4	16
Autres faits graves	6	3	9
Dommages au matériel ou aux locaux	6	1	8
Menaces graves	2	7	5
Intrusion de personnes extérieures à l'établissement	3	2	6
Tags	1	2	3
Tentatives d'incendie ou incendie	1	4	1
Bizutage	2	2	0
Racket ou tentative de racket	2	0	2
Jet de pierres ou projectiles	0	0	4
Dommages aux biens personnels	2	0	1
Tentative de suicide ou suicide	1	0	0
Trafic de produits psychotropes	0	1	0
Total	53	73	96

Dans les établissements de l'enseignement primaire, les violences physiques sans arme, les insultes graves et les tentatives de vol ou vols viennent en tête des actes signalés ; ils sont suivis par les autres faits graves.

Au CO, les insultes graves et les violences physiques sans arme sont les actes les plus fréquemment signalés ; viennent ensuite les menaces graves. En revanche, aucun cas de racket ou tentative de racket, de jet de pierres ou de projectiles, de dommages aux biens personnels et de suicide ou tentative de suicide n'a été relevé.

Dans l'enseignement secondaire II, les insultes graves et les violences physiques sans arme sont les actes les plus recensés. Dans ce degré, aucun signalement de bizutage, de tentative de suicide ou de trafic de produits psychotropes n'a été enregistré en 2015-2016.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008⁵. Le fort taux de participation au recensement témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées autorisent à poser quelques constats sur la violence en milieu scolaire à Genève et son évolution.

Globalement, la quantité des actes de violence recensés est faible

Le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire est passé de 425 en 2010-2011 à 222 en 2015-2016 (*Tableau 8*). Au cours des six dernières années de recensement, nous constatons une diminution de près de moitié du nombre total des signalements.

Tableau 8 : Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2010-2011 à 2015-2016)

Niveau d'enseignement	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	123	28.7	101	24.6	83	21.1	98	31.6	83	24.9	53	23.9
CO	210	49.4	154	37.4	167	42.5	88	28.4	112	33.5	73	32.9
ES II	92	21.7	156	38.0	143	36.4	124	40.0	139	41.6	96	43.2
Total	425	100.0	411	100.0	393	100.0	310	100.0	334	100.0	222	100.0

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les six années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés. Leur poids relatif le plus haut a été enregistré en 2010-2011 (67.1%) et le plus faible en 2012-2013 (55.0%).

Les auteurs et les victimes ont des profils stables

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, ce sont des élèves dans environ deux cas sur trois. Les auteurs d'actes de violence ne sont que très exceptionnellement des membres du personnel scolaire (*Tableau 9*).

⁵ Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

Tableau 9 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2010-2011 à 2015-2016)

Auteurs	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %
Élèves	74.1	65.2	62.4	69.0	60.5	64.9
Personnel scolaire	0.7	0.5	1.5	0.3	0.3	0.9

Au niveau des victimes, les chiffres sont assez stables : ce sont le plus souvent des élèves, mais dans près d'un cas sur trois ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (Tableau 10).

Tableau 10 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2010-2011 à 2015-2016)

Victimes	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %
Élèves	49.2	49.1	46.3	41.0	38.9	43.2
Personnel scolaire	27.3	27.2	27.2	32.2	30.2	32.4

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus fréquemment victimes qu'auteurs de violences (Tableau 11).

Tableau 11 : Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2010-2011 à 2015-2016)

Personnes de sexe féminin	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %
Auteurs	11.8	12.9	14.5	16.5	13.8	13.5
Victimes	32.0	34.5	30.8	34.5	35.9	32.4

Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'Office de l'enfance et de la jeunesse [OEJ] ou justice), c'est principalement à la police (Tableau 12).

Tableau 12 : Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2010-2011 à 2015-2016)

Instance	2010-2011 %	2011-2012 %	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %
Police	29.6	27.7	20.3	27.4	35.6	35.6
Services de l'OEJ	8.5	7.5	4.3	5.8	3.9	6.3
Justice	1.9	0.7	1.3	2.2	1.8	4.1

Les suites données aux violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements eux-mêmes, ce qui est cohérent avec les formes les plus courantes de ces actes (violences physiques sans arme, injures, menaces).

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que :

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois est faible et diminue ;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements ;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés : les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves ;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours ;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables ;
- lorsque des faits donnent lieu à un signalement, c'est d'abord à la police ;
- le suivi est principalement assuré au sein de l'établissement d'enseignement concerné.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le racket, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi la fréquence de certaines atteintes est peut-être sous-estimée.

